49e ANNÉE. — N° 47 VENDREDI 23 AVRIL 1909.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Revanche du Sultan

Le vieux renard d'Yldiz-Kiosk a pris sa revanche. Le mouvement des Jeunes-Turcs l'avait tout d'abord pris au dépourvu : devant la tempête populaire qui le menaçait, il avait courbé la tête et s'était résigné à accepter ce qu'il eût été dangereux de refuser.

Le rétablissement de la Constitution, l'exil de ses favoris, la destitution de ses grands dignitaires, l'éloignement des troupes qui constituaient sa garde, tout ce que lui avait demandé le terrible comité de salut public, devenu le maître de la situation, il l'avait accordé sur le champ, gardant le sourire sur les lèvres, se déclarant heureux de pouvoir enfin octroyer à son peuple les libertés constitutionnelles, demandant même à troquer son titre de sultan contre celui de président du comité *Union et Progrès*.

Mais, au fond du cœur, quelle terrible rancune ne gardait-il pas contre ceux qui lui avaient imposé cette capitulation et infligé ces humiliations, et avec quelle impatience ne guettait-il pas les premiers pas, les première fautes du parti Jeune-Turc, pour jeter dans le peuple des germes de suspicion et de méfiance et pour retourner l'opinion à l'aide d'insinuations habilement répandues et propagées de façon à l'ameuter contre les chefs du néo-parlementarisme ottoman !

Il savait bien, le vieux sultan madré et retors, rompu au jeu des intrigues et à toutes les manœuvres de la politique, que l'âme populaire est versatile, que si elle est prompte à s'enthousiasmer pour une noble cause, pour un mot sonore, elle est également accessible aux suggestions, aux impressions qu'on peut lui insuffler en sens contraire, et que, pour l'amener à brûler l'idole que la veille elle adorait, il suffit de faire vibrer en elle une de ces cordes sensibles qui constituent le fond de sa mentalité.

Or, quel merveilleux ressort que le fanatisme religieux chez un peuple qui jusqu'à ce jour n'a jamais conçu la loi civile en dehors de la règle du Coran, et quelles ressources ne peut-on pas en tirer en réveillant, en exaspérant peu à peu les vieux préjugés, les antiques croyances qui sommeillent dans l'âme de tout bon musulman !

La contre-révolution turque est due avant tout à un réveil du fanatisme, qui, toutefois, ne se serait pas produit si brusquement et violemment, sans le concours d'une propagande adroitement dirigée par l'invisible chef d'orchestre d'Yldiz-Kiosk.

A leur tour les Jeunes-Turcs ont été surpris par un mouvement dont ils avaient entendu vaguement parler, mais dont ils étaient loin de soupçonner l'étendue et la puissance.

De même qu'ils avaient jadis miné le terrain jusque sous les pas du sultan, sans que ce dernier ait été en temps utile averti du danger par les innombrables espions qui veillaient sur sa sécurité, de même ils voyaient subitement s'effondrer sous eux le sol qu'ils croyaient ferme et solide, parce qu'ils ne se doutaient pas, bien qu'ils fussent devenus les maîtres du gouvernement et de la police, du travail de sape qui l'avaient assez ébranlé pour que croulât tout-à-coup, sous l'effort d'une dernière poussée, l'édifice qui était leur œuvre et leur orgueil.

Ce brusque revirement qui serait impossible dans un pays occidental, s'explique en Orient par l'ignorance profonde de la masse qui n'est pas suffisamment consciente du rôle qu'on lui fait jouer.

Elle réclame successivement, avec le même enthousiasme, le rétablissement de la Constitution et de la loi sainte du Chériat, sans se rendre compte qu'aucune évolution politique ou sociale n'est possible, tant que la nation restera emprisonnée dans un cadre religieux intangible.

L'habileté des instigateurs du dernier mouvement a consisté précisément à faire croire à la soldatesque et à la populace qu'elle pouvait exiger la conservation du Chériat, qui est la loi des peuples du désert, sans porter atteinte au régime constitutionnel ; ce qui devait permettre au sultan de reprendre comme khalife ce qu'il avait abandonné comme souverain constitutionnel.

Par cette manœuvre oblique, la réaction a réussi à porter un coup de Jarnac au parti parlementaire qui a été frappé à mort à Constantinople.

Restent la province et surtout la Macédoine qui fut le berceau des Jeunes-Turcs et demeure son suprême asile.

Ces derniers ont déjà montré qu'ils n'entendaient pas se laisser duper par les formules équivoques qui ont servi à berner le peuple de Constantinople.

Ils ont compris qu'il s'agit pour eux d'être ou de ne pas être et que la Constitution ne survivra au coup qui l'a atteinte, que s'ils rétablissent par la force son autorité méconnue et bafouée dans la capitale de l'empire ottoman.

Le succès de la contre-révolution les oblige à riposter par une marche rapide sur Constantinople.

Pour l'effectuer ils croient pouvoir compter sur les troupes du 3e corps, peut-être aussi sur celles du 2e.

Ils ne peuvent triompher qu'à force d'audace.

S'ils hésitent, s'ils tergiversent, ils sont perdus.

J. C.

Le prix d'une béatification

Si Jeanne d'Arc est maintenant une bienheureuse, le pape, de son côté, est un bienheureux, ou alors c'est qu'il est difficile. Qu'on en juge. Pour réparer son erreur, pour réhabiliter la Pucelle, l'Eglise s'est fait verser des sommes énormes, dont voici le décompte :

Feu Dupanloup, évêque d'Orléans, donna 300.000 francs à Pie IX, pour l'engagement de la cause.

M. Couillé, successeur de Dupanloup, donna 173.000 fr. à Léon XIII.

Feu la duchesse d'Estissac donna 260.000 fr. en plusieurs fois.

Le diocèse d'Orléans versa, en 1904, 118.000 fr.

Les catholiques anglais firent porter à Rome, par le cardinal Vaughan, 200.000 fr.

Les Lorrains ont été frappés de pieux et nombreux impôts.

Au total, le saint-siège, ou la congrégation des rites, ont reçu plus d'un million. Et tout n'est pas payé ; le pape a bien voulu faire crédit à la France, et attendre, pour palper le solde, que les fêtes de la béatification soient terminées.

Il faut être cossu, on le voit, pour se payer une sainte.

Le sens de la direction chez les abeilles

M. Gaston Bonnier, le savant professeur au Muséum d'histoire naturelle, vient d'ajouter un intéressant chapitre à l'histoire des abeilles. Il a découvert que ces industrieuses petites bêtes possédaient un sens particulier.

On sait qu'une abeille peut retourner à sa ruche, même lorsqu'elle en est éloignée, naturellement ou accidentellement, d'une distance qui peut dépasser deux kilomètres.

Quelques-uns des auteurs qui ont étudié la vie des abeilles ont pensé qu'elles pouvaient ainsi se diriger grâce à la perfection de leurs yeux composés. Ces yeux leur permettraient, comme à un presbyte, de reconnaître les objets à une très grande distance.

D'autres spécialistes pensent que, dans ces trajets, les abeilles sont guidées par un odorat subtil, dont le siège se trouve dans leurs antennes.

A la suite de multiples expériences poursuivies dans son laboratoire de Fontainebleau, M. Gaston Bonnier a établi que ce n'est ni la vue, ni l'odorat qui peuvent permettre aux abeilles de franchir en ligne droite une distance aussi grande, soit pour retourner à leur ruche, soit pour aller de leur habitation jusqu'à un point déterminé.

En effet, les abeilles rendues aveugles, ou privées d'antennes retournent néanmoins à leur ruche. D'autres expériences très minutieuses ont amené M. Bonnier à cette conclusion, que les abeilles possèdent un sens spécial, le sens de la direction, plus ou moins analogue à celui des pigeons-voyageurs. Ce sens peut s'exercer sans concours de vue ni d'odorat, et son siège est probablement dans les ganglions nerveux cérébroïdes placés dans la tête de l'abeille.

INFORMATIONS

La contre-révolution en Turquie

Le sultan virtuellement déposé

Il n'était question mardi que de l'abdication et de la fuite du sultan. Ce bruit s'était répandu à Constantinople avec la rapidité de l'éclair. Partout des groupes discutaient fiévreusement la nouvelle.

Les éditions spéciales des journaux s'enlevaient, on voulait savoir si ce bruit était confirmé. On disait que le sultan s'était réfugié à l'ambassade d'Angleterre.

Une foule considérable se massait bientôt devant cette ambassade, et, de son côté, l'ambassade de Russie était assiégée par de nombreuses personnes venant s'enquérir d'un autre bruit selon lequel le sultan aurait cherché asile à bord d'un steamer russe.

On assurait encore mardi que le Comité Jeune-Turc avait donné au sultan jusqu'à dix heures du soir pour abdiquer.

L'ambassadeur de Russie, M. Zinovief, conduirait les pourparlers. La canonnière russe *Terets*, venant d'Athènes, passerait la nuit dans le Bosphore, pour amener le sultan.

Selon un bruit qui a pris naissance dans les milieux anglais et sur lequel il convient de formuler d'expresses réserves, l'ambassadeur d'Allemagne serait allé à Thataldja solliciter, au nom de l'empereur Guillaume, les Jeunes-Turcs de garder au sultan la vie sauve.

Le cheik Ul Islam aurait été invité à préparer un fetfa prononçant la déchéance du sultan.

L'instigatrice des troubles

On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

La Société Ittihadi Mohammèd, qui est considérée comme l'instigatrice des récents événements, a été dissoute.

L'éditeur du *Volcan*, organe du parti, a été arrêté.

Les Jeunes-Turs posent leurs conditions

L'esprit est un peu plus conciliant. Toutefois, le Comité maintient la demande que les coupables soient mis à mort, et que la garnison entière de Constantinople soit changée après l'entrée des troupes. L'état de siège sera proclamé à Constantinople à 11 heures du matin. Le chef du corps de Salonique continue à négocier avec Constantinople. Il est vraisemblable que l'on exigera outre le changement de la garnison, la réintégration d'Hilmi pacha, des autres ministres et du président de la Chambre, Ahmed Riza.

Le calme règne dans les services publics. Les affaires sont normales. Les bruits sensationnels qui ont couru relativement à la situation de Yildiz sont sans fondement. L'avant-garde des troupes jeunes-turques n'est pas encore entrée dans les murs de Constantinople.

En Turquie d'Asie. — Les chrétiens menacés

Au littoral des Payas, les musulmans ont fait sortir des prisons 400 forçats et les ont armés, ce qui inquiète beaucoup la population chrétienne.

On signale d'Akbès que des lazaristes et plusieurs milliers d'Arméniens seraient cernés par les Kurdes.

On mande de Mouch que des troubles graves ont éclaté.

La panique à Constantinople

De nombreuses familles, surtout parmi les chrétiens du voisinage de Yildiz Kiosk, continuent à quitter la ville. Les journaux du soir saluent les soldats qui s'avancent sur Constantinople comme des libérateurs, et exhortent la population au calme.

L'Orient-Express, qu'on attendait mercredi matin n'est arrivé que dans la soirée, la ligne, entre Babaesht et Hadem Koeï, s'étant trouvée bloquée par suite du déchargement de l'artillerie et du matériel de train de l'armée d'investissement. Pour une raison analogue, le train du soir pour l'Europe n'est pas parti mercredi. Le préfet de la ville accompagné des sept préfets des faubourgs, est parti saluer les troupes qui s'avancent.

On déclare à la Porte qu'on n'a reçu aucune nouvelle touchant le meurtre supposé du prince de Samos. Comme les journaux locaux parlent de l'assassinat de son chef de cabinet, Thalasines, il est probable qu'il s'agit là d'une confusion.

Une cinquantaine de députés suivis par beaucoup d'officiers et de fonctionnaires, et même par des étrangers, se sont établis à San Stefano, où ils se croient plus en sûreté qu'à Constantinople, en raison de la présence de l'avant-garde de l'armée de Salonique.

La colonie persane ayant reçu des menaces parce que les Persans habitant Constantinople sont considérés comme les instigateurs du mouvement libéral dans cette ville, une députation persane est allée demander à l'ambassadeur de Perse de prier le grand vizir de prendre des mesures pour la protection de ses nationaux.

Dans la crainte de représailles, beaucoup de hadjas et de softas, dont les prédications furent pour beaucoup dans les événements de la semaine dernière, s'enfuient en Asie-Mineure.

La ville cernée

Le bruit court à Stamboul que les navires de guerre ancrés devant Yildiz et qui, jusqu'à mardi après-midi, étaient pour le sultan, se sont prononcés maintenant pour l'armée de Salonique.

L'avant-garde de celle-ci a déjà occupé les casernes de Ramitchiftlieb et de Daoub-Pacha situées immédiatement sous les murs de Stamboul.

Les troupes de ces casernes se seraient jointes aux arrivants.

Le sort d'Abdul-Hamid

On mande de Constantinople au *Lokal Anzeiger* que, s'il faut en croire certains bruits, on se propose de déclarer qu'Abdul-Hamid a perdu la raison, car la loi du Chériat ne prévoit la déposition d'un sultan que dans le cas où il a perdu la raison.

Les massacres d'Adana

Selon des informations reçues d'Adana, le massacre a commencé mercredi matin. Dans le marché, vers midi, cinq Arméniens furent tués dans les bureaux du télégraphe. Les Arméniens se retirèrent alors dans les quartiers et firent leurs préparatifs de défense. Ils résistèrent pendant quarante-huit heures. Les bazars arméniens furent pillés et incendiés.

Mercredi et jeudi, des paysans des environs arrivèrent en masse et reçurent des armes des autorités, qui feignirent de les considérer comme des réservistes.

Plusieurs centaines de personnes ont été massacrées. On a mutilé les femmes et les enfants d'une horrible façon. La ville ressemble à un abattoir.

Comme elle est en partie détruite, des milliers de personnes sont sans abri, et la famine est imminente.

Le vice-consul anglais par intérim, qui s'est conduit en héros, a été blessé en essayant d'arrêter le massacre.

A Osmania, tous les Arméniens ont été tués.

D'autres villages arméniens ont été complètement détruits. La panique règne dans toute la campagne.

En Perse

On télégraphie de Tabriz :

Depuis l'aurore, une bataille désespérée est engagée entre les troupes de Sattarkhan et celles de Shuiai Daolueh, dans la banlieue de Chamgahzon.

Les nationalistes ont eu jusqu'ici soixante tués, dont plusieurs des meilleurs combattants, et environ cent blessés. Les pertes des royalistes sont inconnues. La bataille continue.

Les résidents russes craignant des désordres, se sont réfugiés, avec ce qu'ils possèdent aux consulats anglais et russe.

Le consul a personnellement communiqué cette après-midi, à l'anjuman, un télégramme reçu à la légation de Téhéran, selon lequel le shah consent un armistice de six jours pour permettre le ravitaillement de la place.

L'annonce de cet armistice, qui expire lundi, ne paraît pas avoir été reçue avec un grand enthousiasme. Le ravitaillement est des plus difficiles.

Au Maroc

Les Beni M'Tir ont infligé une grosse défaite à la mehalla chérifienne, qui est rentrée hier soir à Tanger en piteux état, par petits paquets.

La plupart des soldats étaient blessés et sans armes.

Les Beni M'Tir ont tout pris à la mehalla : ses canons, ses fusils, ses munitions, ses tentes et ses chevaux.

Cependant, il n'y a eu aucun captif. Au reçu de la nouvelle de cette défaite, le sultan a ordonné d'infliger la bastonnade à Kittani. Une mehalla est partie ce matin pour châtier les Beni M'Tir.

La mehalla de M'Taffi, dont le chef est le caïd Saïd Elkerkor, est rentrée aujourd'hui en ville. On croit qu'elle sera dirigée également sur les Beni M'Tir. La mehalla de Sefrou aurait reçu l'ordre de venir à Fez.

L'enquête sur la marine

M. Charles Leboucq, député, membre de la commission d'enquête parlementaire sur la marine, est arrivé à Alger, après s'être arrêté à Philippeville pour assister à l'arrivée des cinq torpilleurs que la commission avait vus partir de Bizerte mercredi dernier.

Les officiers sont unanimes à constater que ces petites unités qui naviguaient sans à-coups par mer calme, ne rendraient aucun service appréciable en temps de guerre.

Revenant sur la situation de Bizerte, ils ont déclaré à M. Leboucq qu'on n'obtiendrait une organisation sérieuse de l'arsenal de Sidi-Abdallah, qu'à la condition de transférer l'amirauté et tous les services de la direction à Sidi-Abd-Allah, et de ne conserver à la baie de Ponty, c'est-à-dire sur le chenal, que les services d'approvisionnements.

Députés français en Scandinavie

Les divers comités d'organisation du Danemark, de la Suède et de la Norvège s'occupent activement des préparatifs de la visite des parlementaires français. Ceux-ci visiteront d'abord le Danemark, où ils séjourneront deux jours, pour se rendre ensuite à Stockholm ; ils traverseront ensuite la Dalécarlie et arriveront à Christiania le 25 juillet. Peut-être iront-ils ensuite à Bergen, la municipalité de cette ville ayant sollicité leur visite.

Vandalisme des camelots du roi

Mardi matin, les gardiens du palais de justice de Nantes ont trouvé sur la façade et sur les murs de l'édifice les inscriptions suivantes, tracées au coaltar en lettres de grandes tailles : « Vive le roi ! A bas la République ! 445 ! »

Ces inscriptions ont été faites dans la nuit, probablement vers une heure trente du matin. En effet, un ouvrier rentrant chez lui à cette heure tardive, déclare avoir aperçu plusieurs hommes rôdant autour du palais. Il n'y attacha pas à ce moment d'importance.

Pour arriver à tracer ces inscriptions, les manifestants ont été obligés d'escalader deux grilles. D'autre part, les mêmes inscriptions ont été mises sur les murs de la préfecture ; mais, à cause sans doute des plantons et des rondes, les manifestants se sont bornés à barbouiller seulement le côté le moins en vue du monument.

Des ouvriers ont procédé au lavage de ces inscriptions. Le parquet a ouvert une enquête.

Une Affaire d'Espionnage

Deux Chinois, admis au titre étranger comme élèves à l'Ecole du « Borda », auraient dérobé à leurs camarades français des documents secrets qui ne sont jamais communiqués aux élèves étrangers. Ils s'étaient réfugiés à Bruxelles, où ils firent, paraît-il, photographier ces documents.

Retrouvés en Belgique, ils furent surveillés par des agents de la Sûreté, qui virent l'un d'eux muni d'un gros paquet prendre le train pour Paris, où il fut arrêté dès son arrivée.

Le Chinois, dans son interrogatoire, a prétendu que son ami et lui avaient seulement emporté les documents secrets pour les étudier. Les documents dérobés ont été retrouvés en sa possession.

Le Procès de Moltke-Harden

Le procès de Moltke-Harden s'est, pour la troisième fois, ouvert mardi matin à Berlin. L'affluence était moins considérable que lors des deux premiers procès. L'audience est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Lehmann.

M. Preuss est au banc du ministère public. L'avocat de M. de Moltke est, cette fois encore, Me Sello. Me Bernstein a accepté de nouveau de défendre l'accusé.

Me Bernstein développe la thèse d'incompétence du tribunal, de même que l'illégalité des débats. Les deux parties s'étant entendues sur le compromis dont voici les grandes lignes, Harden répète qu'il n'a pas accusé M. de Moltke d'homosexualité. M. de Moltke accepte cette déclaration.

Les deux parties sont d'avis que dans ce cas, l'audition des témoins est inutile et n'auraient aucune objection contre une décision classant la cause. Cette déclaration a été signée par les parties le 19 mars.

Me Bernstein est d'avis que la loi permettant un compromis et les parties étant prêtes à ce compromis, la cause doit être classée. Un débat s'engage entre le ministère public et la défense sur la compétence du tribunal et la légalité de la procédure.

Le tribunal, après une délibération d'une demi-heure, déclare repousser les conclusions de la défense. La cause sera donc plaidée au fond.

L'avocat général demande le huis clos. La défense ne fait aucune opposition de principe, mais demande qu'un ou plusieurs membres de la presse puissent suivre les débats. La partie civile s'abstient de prendre position.

La cour se retire pour délibérer et revient pour déclarer que le huis clos est prononcé pour la durée des débats. La presse est également exclue.

La carte du ciel

Le Congrès de la carte photographique du ciel s'est réuni à l'Observatoire, sous la présidence de M. Baillaud, directeur de l'Observatoire de Paris. Les congressistes, qui sont venus de toutes les parties du monde, étudient les questions relatives au relèvement et au dénombrement des corps céles-

tes jusqu'à la quatorzième grandeur, c'est-à-dire une trentaine de millions d'astres !

Le Congrès s'occupera également de la planète Eros, relevée par la photographie en 1898, et qui joue un role important dans la détermination de l'étalon des mesure stellaires. M. Backlund a été désigné comme président de la commission de cette étude. M. Hinks, astronome à l'Observatoire de Cambridge, et M. Lagarde, chef de bureau des calculs à l'Observatoire de Paris, ont été choisis comme secrétaires.

Petites Nouvelles

L'exequatur a été accordé à M. de Cazes, consul de Turquie à Bayonne.

— Le gouvernement de l'Etat de Saint-Paul (Brésil) a signé avec le représentant d'un syndicat français un contrat pour l'établissement d'une banque hypothécaire agricole.

— On annonce que le lancement du cuirassé « Danton » à Brest, aura lieu au moment de la présence du tsar dans ce port.

— Les fouilles ont été reprises sur le mont Auxors, près d'Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or). Les premiers travaux ont fait découvrir une statuette de pierre en bas-relief représentant une divinité masculine assise, peut-être un Jupiter.

— La population d'Ada (Etats-Unis) a lynché 4 blancs, toucheurs de bestiaux, accusés d'assassinat sur un agent de police : les 4 blancs ont été pendus.

CHRONIQUE LOCALE

Fêtes de juin

Le *Quercinois* prétend que nous n'avons pas répondu aux questions qu'il nous pose au sujet des fêtes de juin.

Le *Quercinois* est exigeant et cela sans raison.

Après tout, ces deux questions auxquelles nous avons répondu, ne peuvent gêner personne ; simplement, elles dénotent chez notre confrère, un désir d'être désagréable à quelqu'un.

Continuer à chicaner sur le point de savoir si le *Quercinois* prêtera ou ne prêtera pas son concours aux fêtes, serait aujourd'hui oiseux.

Rien n'oblige le *Quercinois* à prendre la défense des intérêts du commerce local : notre confrère est donc tout à fait libre de prendre et de conserver son attitude hostile aux fêtes de charité de mai-juin.

L. B.

Crédit Agricole

Nous sommes heureux d'annoncer que le ministre de l'agriculture vient d'accorder à la Caisse régionale du Quercy, dont le siège social est à Cahors, une subvention de 46.000 francs.

Cette somme jointe à la subvention de 40.000 francs allouée l'année dernière, porte à 86.000 francs les avances de l'Etat à la caisse du Crédit Agricole du Lot.

Lycée Gambetta

Sont nommés membres du Jury d'Examen pour le Baccalauréat : (Juillet-Octobre 1909).

MM. Houlié, Agrégé de philosophie.
Labry, Agrégé des Lettres.
Lamarche, Agrégé d'Allemand.

Compatriotes

Sur le tableau d'avancement de 1909, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Lafeuille, médecin major de 2e classe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran, détaché à Casablanca.

***

Notre compatriote, M. Jouinot-Gambetta, chef d'escadron au 9e hussards à Marseille, vient d'être désigné pour suivre en 1909 le cours pratique des officiers supérieur à l'école d'application de cavalerie.

Il devra être rendu à Saumur le lundi 3 mai prochain.

Postes

Par arrêté, M. Artus, ex-soldat au 83e d'infanterie, est nommé facteur suburbain à Figeac.

Bourses

Jeudi ont eu lieu dans une des salles du Collège les examens des bourses des Lycés et Collèges pour les jeunes filles.

Commission départementale

Séance du 20 avril 1909

M. Vachal, secrétaire général, assiste à la séance.

Sont présents : MM. Relhié, président, Malvy, Longpuech, Couderc, Peyrichou, Fontanille, Loubet, secrétaire.

Rouffilhac. — Réparations aux écoles, 60 francs.

Lagardelle. — Réparations aux écoles, 40 francs accordés.

Saint-Pantaléon. — Aménagement d'une salle de classe, 100 francs accordés.

Bouziès. — Réparations aux écoles, 100 francs accordés.

Camburat. — Réparations à l'école des filles, 100 francs accordés.

Gréalou. — Réparations à l'école des garçons, 50 francs accordés.

Cras. — 70 francs pour réparations à un lavoir.

Puybrun. — Réfection du boulevard du Coudert. Accordé 100 francs.

Cardaillac. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 3. Approuvé.

Saint-Cirq-Lapopie. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire. Approuvé.

Parnac. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 9, partie en élargissement. Approuvée.

Caserne de gendarmerie de Cajarc. — Approbation du bail. Bail approuvé

Enfants légitimes. — Demandes de secours en faveur des nommés :

Estival Firmin, de Crégols.
Mourguès, Jean, de Peyrilles.
Vergnes, Antoine, de Limogne. Accordé.

Assistance médicale gratuite. — Paiement des frais d'hospitalisation. Avis favorable.

Assistance aux vieillards. — Domicile de secours départemental. 10 fr. par mois accordés.

1° Fages, Antoine, de Saint-Cirgues.
2° Campagnac, de Cransac.
3° Guillou, de Bélaye.
4° Lamouroux, Pierre, d'Albiac.
5° Pezet, Marie, de Carayac.

Acte est donné de la communication des mandats émis en février et mars.

Relevé des emprunts et des dettes des communes au 31 décembre 1908. Acte est donné.

Relevé des contributions, soit ordinaires, soit extraordinaires, supportées par les communes au 1er janvier 1909. Acte est donné.

La prochaine séance aura lieu le 31 mai prochain.

Commission de Classement

La Commission pour le classement en 1909 des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Cahors pour le Canton nord, le 17 mai à 2 heures du soir, place Fénelon ; pour le Canton sud, le 18 mai à 6 h. 1/2 du matin place Fénelon ; à Mercuès le 17 mai à 6 h. 1/2 du matin sur la place publique ; à Pradines, le 17 mai à 8 heures du matin, devant la maison d'école ; à Arcambal le 18 mai à 2 heures du soir, sur la route ; au Montat le 19 mai, à 7 heures du matin, sur la place ; à Labastide-Marnhac 19 mai à 9 heures du matin, sur la place ; à Trespoux-Rassiels le 19 mai à 1 heure du soir, devant la maison d'école.

Contributions Indirectes

L'*Officiel* publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois de mars 1909.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 23.214 hectolitres.

Antérieurs, depuis le commencement de la campagne (1er septembre 1908) : 116.156 hectolitres.

Total : 139.370 hectolitres.

Stock commercial à la fin de mars 1909 : 10.341 hectolitres.

Concours musical de Brive

Le comité d'organisation qui s'est vu dans la nécessité de changer la date du concours fixé tout d'abord aux 27 et 28 juin 1909, informe les Sociétés qui doivent y prendre part, des modifications apportées au réglement déjà envoyé.

Le concours aura lieu définitivement, le dimanche 18 juillet.

Les Sociétés trouveront un avantage par les diverses primes en espèces accordées à l'épreuve d'honneur comme 1er, 2e et 3e prix dans certains groupes.

Rappelons qu'outre la réduction habituelle sur le prix du voyage, la faveur du retour individuel des sociétaires a été accordée par la Compagnie d'Orléans, pour le concours musical, ce qui permettra aux nombreux visiteurs de Brive-la-Gaillarde, d'excursionner dans toute la région où se trouvent de véritables merveilles.

Il n'y aura pas de festival, mais des concerts publics sensationnels·

Enfin, l'accueil le plus cordial et le plus hospitalier est réservé par les habitants à ses hôtes du 18 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général, M. Jaubert, 16, place Thiers, à Brive.

Cinéma Pathé

Programme du 22 Avril

Les chiens policiers. Plein air.
Les Alpes de Chamonix au Faget..... Voyage.
Le Dénonciateur.... Drame.
Farces de Matelots.. Comique.
Entr'acte Marmitons.
La Fée Printemps... Transf. Coloris.
L'ange du village... Drame.
L'honneur est satisfait..... Comique.
Béatrix Cencé..... Historique.
Partie de cartes interrompue..... Comique.
Entr'acte Japonais.
Voyage original..... Transf. Coloris.
Incendie à Odessa... Plein air.
Dévaliseurs de Villas. Comique.
Château Hanté..... Transf. Coloris.
Flair du chien policier..... Comique.
BONSOIR.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 25 AVRIL 1909

Allégro Militaire	X.
Marquise et Soubrette (ouv.)	Roux.
Captivante (Valse)	Planel.
Fantaisie sur Joseph	Méhul.
Souviens-toi (Mazurka)	Frédéric.

Allées Fénelon, de 8 1/2 à 9 heures 1/2

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 20 avril 1909

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Cocula sénateur. Etaient présents :

MM. Cocula, Laverdet, Pendaries, Alayrac, de Monzie, Costes, Delpon, Cassaignes, Combarieu, Calmon, Malvy fils, Talou, Malvy, père, Longpuech, Murat, Larnaudie, Loubet, Rélhié, Dupuis, Fabre, Fontanilles, Peyrichou, Rey, Couderc, Boyer, Margis.

M. le Préfet assiste à la séance.

Sur la proposition de *M. de Monzie* et après réserves faites par le Préfet, le Conseil ajourne toute décision au sujet du projet de construction des prisons de Figeac et de Gourdon.

Un crédit supplémentaire de 400 fr. est voté pour réparations à l'Ecole normale des filles.

M. de Monzie rapporte la demande de subvention en faveur de l'Association d'exploitation du chemin agricole de Duravel : il propose de voter une somme de 3.000, au lieu de 5 200. mais avec réserve de parfaire la différence si celle-ci n'était pas fournie par l'Etat. C'est sans observations que cette subvention est votée.

M. Malvy père propose, au nom de la Commission des finances, d'élever à 3.000 fr. le crédit de 2.000 fr. voté dans la séance précédente, pour l'aménagement de la Préfecture à l'occasion de la venue à Cahors du ministre de l'agriculture. Adopté.

M. Pendaries, au nom de la Commission des travaux publics, donne communication d'une demande de la commune d'Arcambal pour la construction d'un pont sur le Lot.

Comme plusieurs demandes de construction de ponts sont faites, le Conseil ajourne toute décision.

M. Costes, au nom de la Commission des finances, propose d'allouer une subvention de 1 000 fr. comme part du département aux fêtes de mai et une somme de 4 000 pour le concours agricole. Adopté.

Il propose le rejet d'une demande de secours formée par M. Bédué, ancien jardinier de la Préfecture.

M. Fontanilles propose l'ajournement d'une demande de subvention formée par la Société la « Maison des Travailleurs ».

Une bourse de 400 fr. est demandée par le jeune R .. de Cajarc, pour l'institut des sourds-muets. Ajourné.

Une bourse est demandée par Mlle Jouffeau pour suivre les Cours de l'Ecole de maternité de Limoges. Ajourné.

Une bourse à l'institut des sourds-muets est allouée au jeune Lagarigue, de Saint-Cirgues.

Le Conseil fixe è 2880 fr. la pension de retraite de M. Valette, agent principal à Figeac.

Une demande relative à l'autorisation de la pêche à l'anguille dans la Dordogne est accordée par le préfet de ce département, mais les habitants du Lot riverains ne peuvent se livrer à cette pêche, le préfet du Lot ayant pris un arrêté interdisant la pêche. A la demande de M. Malvy, père, M. le Préfet promet d'examiner la question.

Une somme de 240 fr. est accordée à la commune de Puy-l'Evêque pour la construction d'un acqueduc.

Une somme de 300 francs est votée pour l'enlèvement de rochers de la route de Douelle.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 770 francs pour réparations au pont de Touzac.

666 francs sont votés pour travaux d'élargissement dans la traverse de Saint-Cernin.

Un crédit de 1000 francs est demandé pour l'organisation d'un nouveau service relatif à la protection de l'enfance (service des nourrissons).

MM. Malvy pére et *Calmon* combattent la proposition dont le renvoi à la commission est demandé.

Le renvoi est prononcé.

M. Malvy père dépose un vœu tendant à ce que les planteurs de tabac soient autorisés à conserver pour leur culture des plants porte-graines.

Le vœu est voté.

M. Larnaudie propose que les communes de Saint-Jean-de-Laur, Puyjourdes et Frontenac soient autorisées à planter du tabac.

Ce vœu est voté.

M. Loubet est désigné comme membre de la commission des bureaux de tabac.

M. Fontanilles est désigné comme membre du Comité départemental de l'enseignement primaire.

Le Conseil fixe au 13 septembre l'ouverture de la prochaine session du Conseil général.

L'ouverture de la chasse est fixée au 22 août.

Un vœu tendant à ce que les communes de Concots et Varaire soient autorisées à planter du tabac, est adopté.

M. Talou dépose un vœu tendant à obtenir du gouvernement l'augmentation de la subvention de 52.000 fr. allouée chaque année au département.

Le vœu est voté.

M. Pendaries, rapporteur de la commission des travaux publics, dit que la question des tramways qui doit venir en discussion, ne saurait être examinée tout de suite : il demande qu'auparavant, une entente ait lieu entre les membres du Conseil général des trois arrondissements.

Il propose une réunion préparatoire à huis clos.

M. de Monzie soutient cette motion.

Une discussion s'engage sur ce point. Plusieurs conseillers demandent que la séance publique ait lieu ce soir à 9 heures, d'autres demandent le renvoi de la discussion au lendemain.

La majorité décide que la discussion de la question aura lieu mercredi à 2 heures.

Et la séance est levée à 6 heures.

Séance du 21 Avril 1909 (matin)

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

Le Conseil vote la somme de 3.000 francs en faveur de l'Association d'exploitation agricole de Duravel.

Le Conseil rejette la demande en paiement d'une pension de retraite formulée par un docteur attaché à l'asile de Leyme.

Une somme de 200 francs est allouée au titre d'indemnité à M. Harang, sténographe du Conseil général, pour frais de déplacement lors de la dernière session.

Une demande de réparation à la caserne de gendarmerie de Saint-Céré est ajournée.

Un crédit de 460 francs est alloué pour réparations à l'Ecole normale d'instituteurs.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour l'élargissement de la traverse de Gignac.

Les crédits demandés (460 francs) pour réparation à l'Ecole normale des filles sont adoptés.

MM. Larnaudie, Relhié, Costes proposent que les conseils municipaux seuls soient autorisés à payer aux familles des réservistes, soutiens de famille, l'allocation de 0,75.

La reduction à 0,50 de cette indemnité est demandée.

Le Conseil renvoie cette question à à la séance de l'après-midi.

M. Murat demande qu'une allocation de 200 francs soit attribuée au Comice agricole de Saint-Céré.

M. Talou combat cette proposition.

Sur rapport de *M. Loubet*, le Conseil vote les crédits nécessaires à la reconstruction des prisons de Figeac et de Gourdon.

Séance du 21 avril 1909 (après-midi)

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Cocula.

Le Conseil renvoie à la commission une demande des électeurs de la section de Laval-de-Cère tendant à l'érection en commune de cette section.

M. Pendaries donne communication du programme relatif au classement des chemins vicinaux en 1909.

Au sujet de l'état des chemins vicinaux, *M. Larnaudie* présente des observations.

Il estime que l'entretien des chemins vicinaux est défectueux et cela se conçoit.

On a augmenté le service des cantonniers qui, en plus, sont distraits souvent de ce service pour des travaux divers.

Les cantonniers sont dans l'impossibilité d'assurer l'entretien des routes.

Ces observations seront transmises au service vicinal.

M. Malvy, fils, demande au Conseil d'inviter les agents-voyers du département à fournir un rapport sur la situation faite aux cantonniers au point de vue d'indemnité de déplacement.

Il demande que l'indemnité qui leur est allouée soit augmentée de façon sérieuse

Cette proposition est approuvée.

Un vœu tendant à ce que les conseils municipaux soient chargés d'allouer aux réservistes, soutiens de famille, l'indemnité de 0 fr. 75, est adopté.

Le Conseil décide également de fixer à 0 fr. 50 l'indemnité journalière allouée aux soldats soutiens de famille.

Acte est donné de la communication du budget supplémentaire de 1909.

M. Pendaries donne communication du rapport relatif à la question des tramways.

Voici les conclusions de la commission des travaux publics fixant le tracé des lignes par rang de priorité pour la construction.

Ligne A. — Saint-Céré à Figeac par Leyme, Lacapelle, Lissac.

Ligne B. — Castelfranc, Cazals, Gourdon avec embranchement éventuel sur Fumel.

Ligne C. — Gourdon-Figeac par Saint-Germain, Montfaucon, Labastide, Livernon, Assier, Le Bourg.

Ligne D. — Castelnau-Cahors avec prolongement éventuel sur Molière (Tarn-et-Garonne).

Ligne E. — Cahors-Saint-Céré par Lauzès, Labastide, Gramat, Padirac, Autoire et Loubressac.

Ligne F. — Souillac-Labastide par Montfaucon-Payrac avec embranchement Saint-Projet-Gourdon.

Ligne G. — Saint-Céré-Sousceyrac-Latronquière-Bagnac.

Ligne H. — Figeac-Cahors, par Conduché (ou Prégnac-Conduché, Marcilhac par la vallée du Célé).

Ligne I. — Cahors Limogne avec prolongement éventuel sur Caylus et Villefranche-de-Rouergue.

Comme la commission a décidé que la traction à vapeur sera utilisée pour le fonctionnement du service des tramways, *M. Rey* demande pourquoi n'a-t-on pas envisagé la possibilité de la traction électrique.

Une longue discussion s'engage et finalement, il est décidé que toutes réserves seront faites sur ce point.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix.

Le tracé tel que nous le publions ci-dessus est adopté après observations et discussions.

L'ensemble du projet de construction du réseau de tramways est voté.

Le Conseil désigne MM. Pendaries, Loubet et Margis pour faire partie de la commission de contrôle des tramways.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 53

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Deuxième partie

V

Une fête sur les bords de la Bièvre

— Allons donc ! est-ce que la justice ne le saurait pas ? est-ce qu'un crime peut se commettre sans que le procureur du roi s'en mêle ?

— Veux-tu que je t'en raconte les principales circonstances ?

— A quoi bon ?

— Quant cela ne servirait qu'à te convaincre que je sais tout.

— Et que m'importe ?

— Prends garde !

— Moi !

— Pascal, il vient une heure où Dieu se lasse !

L'Auvergnat se versa une seconde rasade et but après avoir poussé un gros éclat de rire nerveux.

Ses yeux étaient brillants, un rictus sensuel plissait ses lèvres épaisses, de grosses veines bleues gonflaient son cou énorme.

— Qui donc parle de crime ? répéta-t-il en promenant un regard hébété et abruti autour de lui. Qui êtes-vous vous-même, est-ce que je vous connais ? Il n'y a ici que Pascal, un honnête homme savez-vous, et jamais une parole suspecte n'a été dite sur mon compte. Eh bien ? que voulez-vous à présent, parlez, je n'ai pas peur, moi, et vous voyez si je regarde en face !

Lopès rapprocha sa chaise de celle de son interlocuteur et lui versa à boire.

— Ce n'est pas de toi qu'il s'agit, dit-il, à voix basse et rapide, tu es un brave garçon, je le sais, un honnête Auvergnat, nul n'en doute, et il n'est jamais venu à ma pensée de te croire criminel... Bois donc, mon ami, et jouis en paix de la modeste aisance que tu dois à ton travail et à ta probité.

Les yeux de Pascal s'écarquillèrent, et il engloutit un troisième verre dans lequel Lopès avait à dessein ou par inadvertance laissé tomber une sorte de poudre blanchâtre.

L'Auvergnat fit claquer sa langue contre son palais, et Lopès poursuivit.

— Mais, si je suis venu te trouver, mon ami, dit-il, ce n'est pas pour toi, c'est pour ton maître.

— M. de Compans, interrompit Pascal avec un rire grossier.

— Il y a longtemps que tu le connais... tu sais tous ses secrets ; il t'aime. Eh bien ! Il faut prendre garde à cela, car cette amitié pourrait t'être fatale et malheur à toi si tu ne prends pas tes précautions contre les terribles éventualités qui pourraient survenir.

Pascal ne répondit pas ; son front s'appesantissait à vue d'œil, ses mains passèrent à plusieurs reprises sur ses yeux pour en chasserle lourd sommeil qui les fermait malgré lui, il balbutia quelques paroles inintelligibles, raidit ses doigts crispés sur le marbre de la cheminée, et tournant enfin un regard chargé d'ivresse, de terreur et de haine vers Lopès qui l'observait avec un profond intérêt, il glissa de sa chaise comme une masse inerte, et tomba lourdement sur le parquet.

C'est ce qu'attendait son interlocuteur,

A peine l'eut-il vu étendu à ses pieds, immobile et insensible, qu'il se précipita sur lui, porta la main à son cœur qui ne battait que faiblement, lui tâta le pouls et finit par le mettre brusquement sur son séant.

Pascal se laissa faire.

On eût dit qu'il était mort.

Et cependant, il ne dormait pas ; son œil était grand ouvert, et ses lèvres, agitées par un mouvement nerveux, se crispaient par instants de hideuses contractions.

Lopès tira un flacon de sa poche, le déboucha avec précaution, et en versa deux gouttes sur les lèvres de l'Auvergnat.

L'effet fut instantané.

Palcal bondit comme un cadavre auquel on applique la pile voltaïque et se dressa de toute sa hauteur.

Lopès éclata de rire.

— Diable ; dit-il en se parlant à lui-même et en regardant le flacon, les sauvages ont décidément des recettes à faire revenir un mort... une goutte de plus et celui-ci ne valait pas cher.

Puis, redevenant sérieux, il se retourna vers l'Auvergnat qui ne bongeait plus et fixait Lopès de son même œil béant et fixe :

— Et maintenant, ajouta-t-il d'un accent impérieux, à nous deux, l'ami... Tu m'appartiens à cette heure, commé tu appartiendras plus tard au diable ; il n'y a plus d'hésitation à avoir. Je suis le maître, tu es l'esclave... marche et suis-moi.

Lopès fit quelques pas vers la porte, et Pascal le suivit.

Mais, à ce moment même, la porte fut vivement agitée au dehors, et Lopès se hâta de se diriger de ce côté.

Toutefois, avant de l'ouvrir, il crut devoir prendre quelques précautions.

— Qui est là ? demanda-t-il.

— Ami ! répondit une voix de femme.

Lopès ouvrit : c'est Fernande qui entra.

Fernande paraissait soucieuse ; elle ne s'attendait pas à trouver Pascal en cet état ; en le voyant ainsi, elle resta frappée de stupeur.

— Qu'est-ce que cela signifie ? dit-elle en croisant les bras.

Lopès sourit !

— Ne faites pas attention, répondit-il c'est un secret. Pascal est un Auvergnat endurci ; je n'aurais rien obtenu de lui par les moyens ordinaires, et j'ai bien été obligé de recouvrir au surnaturel.

— Mais enfin... insista Fernande.

— Oh ! ne craignez rien, mon amie ; cette épreuve est sans danger pour Pascal, et je ne veux de lui que ce qu'il peut nous donner.

— Quoi donc ?

— La vérité.

— Et vous croyez.

Lopès frappa sur les l'épaule de l'Auvergnat, qui frémit à ce constact inattendu ; il était toujours dans la même position, droit, immobile, sourd, insensible à ce qui se disait autour de lui.

La voix de Lopès seule paraissait agir sur lui, et un tremblement nerveux agitait ses membres chaque fois que ce dernier prononçait quelques paroles.

— Pascal ! dit enfin Lopès d'un ton ferme et bref, es-tu disposé à m'obéir ?

— Oui, répondit l'Auvergnat en roulant des yeux effarés.

— Tu va me suivre alors ?

— Je suis prêt.

— Et tu parleras ?

— Je parlerai.

Lopès se tourna vers Fernande interdite.

— Vous voyez, dit-il, ce n'est pas difficile, et il commence à me donner la réplique avec une docilité rassurante. M. de Compans ne s'attend pas à cet incident ; voici bientôt l'heure, ne perdons pas de temps et partons.

Fernande l'arrêta.

— Et Franck ? dit-elle en pâlissant.

— Il est auprès de Sylvia, répondit Lopès.

— Sait-il qui vous êtes ?

— Pas encore.

— Mais vous allez le dire ?

— Quand nous aurons réussi.

Fernande croisa ses deux bras sur sa poitrine.

— Soit ! dit-elle, il sera heureux ; son père vengé, sa fortune recouvrée, c'est tout ce que je voulais pour lui ; j'avais voué ma vie à cette mission, et puisqu'elle est remplie, je n'ai plus rien à faire ici... Adieu !

La jeune femme tendit la main à son interlocuteur, qui la regarda avec étonnement.

— Qu'est-ce à dire ?... fit-il à voix lente, et songez-vous déjà à nous quitter.

— Il le faut.

— Sans avoir revu Franck ?

— A quoi bon ?

— Mais il le désire.

— Le croyez-vous ? (*A suivre*).

L'ordre du jour de la session étant épuisé la séance est levée à 6 h. 1/2.
La session est close.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 21 Avril, 1 h. 40 s.

Violent Incendie

Les dépôts de pétrole de St-Ouen, occupant 30.000 mètres carrés, sont en flammes.

Tous les réservoirs son atteints.

Deux régiments maintiennent la foule à une très grande distance, de formidables explosions étant à redouter.

La circulation des trains de la Ligne du Nord, passant par St-Ouen, est interrompue.

⁂

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 22 Avril, 1 h. 22 s.

Tirage d'obligations

Le numéro 311.185 de la ville de Paris gagne 100.000 francs.

La contre révolution à Constantinople

L'ambassadeur de Russie à Constantinople dément la tentative d'évasion du Sultan.

On affirme que l'Italie aurait chargé le commandant stationnaire italien à Constantinople de recueillir le Sultan au cas où celui-ci serait chassé.

Le commandant des troupes libérales serait assuré du concours de la flotte ottomane.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Crédit agricole. — Dimanche prochain aura lieu à Lauzès, une conférence sur le Crédit agricole et les Mutuelles bétail.

Cette conférence qui aura lieu vers les 4 heures 1/2 du soir, sera donnée par MM. Quercy, professeur d'agriculture ; Darquier, maire de Cahors et Puech, trésorier du Crédit agricole à Cahors.

La question étant très intéressante, surtout pour notre région, qui est un pays d'élevage, nous espérons que nombreuses seront les personnes qui voudront bien assister à cette conférence, à l'issue de laquelle on pourra se faire inscrire.

Luzech

Fatale expérience. — Le jeune Roger Bessat, âgé de 13 ans, s'amusa samedi dernier à placer du carbure de calcium et de l'eau dans un bidon à pétrole afin d'obtenir du gaz acétylène. Il cacha ensuite le bidon soigneusement bouché dans la venelle qui sépare l'atelier de son père de la maison voisine.

Vers sept heures du soir, jugeant que le gaz s'était formé en assez grande quantité, l'imprudent garçon déboucha le bidon et présenta à l'orifice une allumette enflammée.

Il se produisit aussitôt une formidable explosion dont le bruit se répercuta au loin. Les maisons voisines furent ébranlées et l'enfant, sous la forte poussée des gazs, tomba violemment à la renverse.

Les voisins affolés accoururent aux appels désespérés du gamin. Ils le relevèrent couvert de sang et le transportèrent à la pharmacie Poujade, où il reçut les premiers soins. Le pauvre petit porte à la joue gauche et aux avant-bras des brûlures profondes assez graves qui nécessiteront un long repos.

Etant données les circonstances dans lesquelles s'est produite l'explosion, on est étonné que l'accident n'est pas eu des suites mortelles. Le bidon, en tôle galvanisée assez épaisse, a été réduit en miettes projetées dans toutes les directions. On se demande comment le petit imprudent a pu être épargné.

Ce sera une sévère leçon qui l'empêchera sans doute de procéder à d'autres expériences dangereuses.

Adduction d'eau potable. — Les travaux projetés destinés à capter la source de Roubignol, en vue de distribution de l'eau potable dans les différents quartiers de notre ville, ont été commencés lundi dernier. Tout fait prévoir que ces travaux seront menés rondement et que les habitants pourront s'approvisionner de bonne eau de source au mois de septembre prochain.

Puy-l'Evêque

Banquet. — Dimanche prochain 25 avril, la Société de secours mutuels célébrera sa traditionnelle fête annuelle. A cette occasion, un banquet réunira tous les membres participants ou honoraires de la Société.

Le repas sera servi dans la grande salle de la mairie, à midi précis, par M. Balaguayrie, restaurateur à Puy-l'Evêque.

Tous ceux qui voudront y assister sont priés de se faire inscrire chez M. Balaguayrie ou chez un membre du bureau.

Prayssac

Un âne qui mord. — Vendredi dernier, jour de foire, vers cinq heures du soir, M. L... voulut atteler son âne au charreton qu'il avait laissé au lieu dit Lagrèze, route de Puy-l'Evêque.

Tout à coup, le baudet furieux s'élança contre son maître et le mordit cruellement.

Plusieurs personnes accoururent et essayèrent de maîtriser la mauvaise bête. Elles y parvinrent difficilement.

Lorsque M. L... fut dégagé, on constata qu'il portait de profondes blessures au côté droit de la face. L'oreille était complètement arrachée et la joue très endommagée.

La malheureuse victime du baudet put cependant, après les soins empressés qui lui furent prodigués, regagner son domicile.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les fêtes de mai. — Nous apprenons avec plaisir que la commission d'organisation a définitivement élaboré le programme des réjouissances. Parmi les diverses et nombreuses attractions figurera l'ascension d'un gigantesque ballon, qui sera monté par M. Cormier et plusieurs compagnons de route.

Nos plus vives félicitations à tous ceux qui, en si peu de temps, ont contribué à la réussite de nos grandes fêtes de mai. Ces fêtes restent fixées aux 1er, 2 et 3 de ce même mois.

Solidarité. — Nous avons déjà, à maintes reprises, relaté les divers incidents du sinistre qui, le 15 avril courant réduisit à la misère bon nombre de locataires des immeubles incendiés quai des Tours et place Gaillardy. Nos lecteurs savent que la famille du facteur rural Simon, composée de cinq personnes, fut très fortement éprouvée.

Nous apprenons avec bonheur que sur l'initiative de leur directeur, M. Constant, les agents et sous-agents du bureau des postes et télégraphes de notre ville, ouvrirent, le lendemain de l'incendie, une souscription dont le produit était destiné à venir en aide à leur excellent camarade.

La quête s'éleva à la somme de 95 fr., qui fut remise le même jour à ce dernier.

Nous ne saurions trop louer le personnel de ce magnifique élan de solidarité fraternelle.

Théâtre municipal. — Dimanche 25 avril, la troupe d'opérette du théâtre municipal de Rodez donnera sur notre scène « les Cloches de Corneville », opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de Clairville et Gabet, musique de Planquette.

Camburat

Obsèques. — Les obsèques purement civiles de notre ami le citoyen Auguste Antraygue, membre de la société de Libre-Pensée l'Emancipation figeacoise, ont été célébrées samedi et ont donné lieu à une imposante manifestation à l'égard de cet homme de bien. Pour la première fois, la population camburatoise assistait à une cérémonie civile qui l'a fortement impressionnée par l'ordre et la dignité avec lesquels elle s'est accomplie. Il est vrai de dire que tous les citoyens de la commune, à l'exception de quatre, se trouvaient dans le cortège.

Le deuil était conduit par le citoyen Mathurin Antraygues, conseiller municipal de Figeac, venait ensuite une délégation de la société de Libre-Pensée de Figeac et le conseil municipal de Camburat en entier, ayant à sa tête M. Beulaguet, maire.

Au cimetière, un membre de la Libre-Pensée a prononcé un émouvant discours.

Ce discours a produit une profonde émotion sur l'assistance.

Capdenac-le-Haut

Foire du 20 avril. — Notre foire aux chevaux, qui date de temps immémorial, a été très importante par le nombre d'animaux de toute catégorie amenés sur le marché. Les transactions sur les chevaux, mules et mulets étaient un peu lentes : cependant quelques affaires ont été traitées à des prix raisonnables.

Ventes faciles sur les ânes et ânesses. Plusieurs wagons ont été expédiés par des Basques et des Catalans qui fréquentent chaque année cette importante foire.

Pas d'accident ni de vols à signaler.

Cajarc

Vol de plaques de bicyclettes. — Dimanche, dans l'après-midi, deux jeunes gens des environs s'étaient rendus à Cajarc à bicyclette. Entrés dans un magasin, ils avaient laissé leurs machines appuyées contre un arbre du boulevard. Lorsqu'ils se préparèrent à monter en machine, ils virent que leurs plaques étaient enlevées. Ils en seront quittes pour acheter chez le receveur-buraliste une seconde plaque.

Société des vétérans 1870-1871. — Les membres de la 1305e section de Cajarc, sont priés de faire le versement de leur cotisation avant le 25 courant chez M. Louis Austruy, maréchal-forgeron, trésorier de la section de Cajarc.

Les jeunes gens ayant accompli leur service militaire qui désireraient faire partie de la société n'ont qu'à s'adresser à M. le trésorier. Les nouveaux adhérents trouveront les statuts de la société chez M. Lonis Austruy, trésorier général de la 1305e section.

Saint-Maurice

Victoire républicaine. — M. le maire Ferrand est déjà en minorité au conseil municipal.

Résultats : Majorité, 87. Liste radicale, MM Truel, 100 voix ; Lagarrigue, 98 ; Lauriac, 98 ; Genot, 90, élus ; Pradayol, 72.

Liste patronnée par M. Ferrand : MM. Destruel, 73 voix ; Barres, 72 ; Tournie, 71 ; Destruel, 64 ; Cayrouse, 58.

Un candidat républicain dissident, 55 voix.

Cette élection avait lieu pour compléter le conseil municipal à la suite de l'annulation pour fraude de cinq conseillers réactionnaires.

Elections municipales. — Dimanche ont eu lieu à Saint-Maurice les élections complémentaires pour remplacer les 5 conseillers municipaux invalidés par le Conseil d'Etat.

Dans cette commune que les réacs citaient comme étant un de leurs fiefs les plus solides, quatre radicaux ont été élus et le cinquième est en ballottage mais il sera élu dimanche prochain.

Déjà le conseil compte sept radicaux et quatre conservateurs.

On pourrait croire qu'il s'est produit un revirement dans les opinions. Il n'en est rien. Le grand manitou qui présidait aux élections dans toutes les communes du canton, a lâché ses amis qui ne sont plus que des corps sans âme. La pression, l'intimidation, la menace n'ont plus prise sur nos électeurs ruraux. Le bureau a été composé de la façon la plus normale et nos amis n'ont pas quitté une minute la salle du scrutin.

Ce n'était plus l'organisation bizarre du bureau formé par l'ancien maire Mombertrand, l'homme aux opinions changeantes et aux convictions ondoyantes et diverses. Aussi les républicains passent-ils avec une moyenne de cent voix, tandis que les réactionnaires, aux élections dernières, arrivaient avec une moyenne de 90 voix seulement. C'est un réveil et un réveil significatif. M. Ferrand peut voir aujourd'hui si tant est qu'il en eut jamais douté, que sa popularité n'a jamais été personnelle et qu'elle n'existait que par la volonté du cher disparu. Il verra plus tard qu'il vaut mieux, pour durer, être un homme par soi-même que l'homme de paille des autres et nous finissons en lui rappelant le mot, qu'on criait si fort, à l'époque où il fut élu au conseil général, à M. Laparra, père, alors conseiller général : Démission, démission. Vous êtes 4 au conseil, M. le maire, dimanche nous serons huit, il est donc inutile que vous donniez votre demission, l'opinion publique vous a déjà révoqué.

Un électeur.

Latronquière

Société musicale. — Au mois de novembre dernier, sur l'initiative d'un groupe de jeunes gens de Latronquière et de Lauresse, il fut décidé de fonder une Société musicale placée sous la direction de M. Marroufin, l'un des meilleurs musiciens de notre contrée. Depuis lors, maître et élèves ont fait preuve de bonne volonté pour mener à bien la réussite de cette entreprise ; leurs efforts viennent d'être couronnés d'un réel succès. Dimanche, on a pu entendre nos jeunes musiciens qui, au milieu de l'enthousiasme général, ont effectué leur première sortie. Après avoir parcouru nos diverses rues et exécuté plusieurs morceaux sur la place publique, ils se sont rendus au café Boudou, où une collation leur a été servie. Après quoi ils se sont séparés, se promettant de se réunir sous peu pour une deuxième sortie.

A cette jeune et vaillante Société nous adressons nos meilleurs compliments.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Adjudication des droits de place à Prouillac. — Dimanche dernier il a été procédé, à la mairie de Gourdon, à l'adjudication des droits de place et de la récolte des noyers du champ de foire de Prouillac (section de Gourdon).

M. Simon Antoine, propriétaire à Prouillac, a été déclaré adjudicataire au prix de 350 francs par an, pour une période de trois ans.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

MONSEMPRON-LIBOS

En 1882, l'école communale des filles, de la commune de Monsempron, était placée sous la direction des sœurs. Alors qu'il y avait encore quelque mérite à se dire républicain, ce parti demanda la création d'une école laïque.

Mais les sœurs avaient de chauds partisans à Monsempron, le projet paraissait irréalisable. C'est alors qu'un facteur nouveau entra en ligne. A sa mort M. Laffage avait laissé un legs de 4.000 francs destiné à créer une école enfantine à Libos. La fabrique s'était emparée de cette somme.

Les républicains de Libos firent toutes les démarches nécessaires pour rendre cet argent à sa véritable destination. De ce fait la commune entra en possession d'un capital de 4.000 francs.

Et certes, si les bouillants socialistes d'aujourd'hui, fermes soutiens des sœurs à une date bien peu éloignée, avaient conscience des luttes qu'eurent alors à soutenir les républicains pour faire rendre gorge aux cléricaux, ils s'éviteraient sans doute de prodiguer les critiques acerbes dont ils sont coutumiers. Ceci dit simplement pour rappeler à chacun le rôle qu'il a joué depuis vingt ans.

Le bourg de Libos appartenant à la commune de Monsempron et de Fumel, cette dernière versa une somme de 3.700 francs pour venir en aide à la construction d'un groupe scolaire à Libos. De ce fait, cette section apportait à la commune un capital de 7.500 francs. L'Etat et le département accordèrent 14 000 francs. La part des dépenses de la commune fut des plus réduites et les contribuables fort peu surchargés.

Le nombre des élèves fréquentant les écoles de Libos s'accrut rapidement et arriva à 138. D'où nécessité d'un agrandissement jugé indispensable par les rapports de l'inspection académique.

Pendant cette même époque de 12 à 15 ans, les républicains de Monsempron laissèrent tranquillement les sœurs à leur poste d'institutrices communales.

Profitant de cette situation privilégiée, les frères de la doctrine chrétienne créèrent une école dans la section de Monsempron.

Du jour au lendemain, l'école laïque communale perdit 40 élèves. En présence de ce péril, les republicains se ressaisirent, la lutte s'engagea, et grâce à la ténacité, au labeur acharné de l'instituteur actuel, le terrain perdu fut regagné. L'école de garçons de Monsempron est aussi prospère qu'il y a vingt ans.

Pourquoi depuis cinq ans l'école de Libos perd-elle du terrain et voit ses élèves aller, un à un, à celle de Monsempron ?

La vérité nous oblige à constater que l'école de Monsempron obtient des succès, tandis que celle de Libos n'arrive que péniblement.

En envoyant dans d'aussi grandes proportions leurs enfants à Monsempron, les pères de famille prouvent qu'ils sont soucieux de donner une instruction sérieuse à leurs enfants et qu'ils ont confiance en la capacité incontestée de l'instituteur de cette section.

Peut-on les en blâmer ? Certains croient que les enfants émigrent à Monsempron par raison d'économie. La surveillance du soir est gratuite dans cette section. Depuis 15 ans, la commune paie une annuité à son instituteur qui se trouve ainsi privilégié, mais l'impôt étant également réparti dans la commune, l'instituteur de Libos devrait être traité sur le même pied.

Malgré tout ce qui précède, les écoles de Libos comptent encore 126 enfants, les locaux ont été reconnus insuffisants par les autorités compétentes, les projets sont approuvés par le ministère, le jour de l'adjudication étant arrivé, la population entière de la section de Libos ne peut comprendre l'opposition faite en ce moment à Monsempron. Certains en font remonter l'initiative à l'instituteur. Nous ne saurions y ajouter foi. Nous connaissons trop ses sentiments democratiques, son esprit de justice et d'équité, la haute conception qu'il a des affaires communales pour supposer qu'il veut en même temps être juge et partie, en infligeant une humiliation immeritée à la population de Libos et à ses élus.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1899e livraison (24 Avril 1909).

Le dernier des Castel-Magnac, par H. de Charlieu. — La demoiselle blanche, légende du moyen-âge, par Marc Barry. — Animaux bizarres, par P. Vincent. — Le pays de la Reconciliation, par Edmée Leprince. — Tartagasse, par Marc Le Goupils. — La conquête du Pôle Sud, par H. Norval.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

52, rue St-Georges, Paris, IXe

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPÉE MODÈLE

Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoffes inprimées.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

52, rue St-Georges, Paris, IXe

PUBLICATIONS DE FAMILLE

JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

Edition violette, purement littéraire. Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Editions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente :

Edition verte : Un an : Paris, 16 fr., Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

Edition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1er de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

52, rue St-Georges, Paris, IXe

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1er de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1er de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

LA HERNIE

La Méthode "CLAVERIE" de Paris est la seule adoptée par tous les travailleurs

La Hernie sévit surtout parmi la population laborieuse, ausssi, combien d'ouvriers, de cultivateurs voient avec inquiétude revenir la reprise des travaux, avec l'appréhension des souffrances qu'ils endureront sous l'étreinte horrible des bandages à ressort du commerce malheureusement encore si répandus.

C'est pour avoir apporté à la foule des malheureux qui souffrent ainsi doublement, victimes de la hernie et victimes du bandage, un rayon d'espérance, une certitude d'amélioration immédiate et de guérison définitive que le nouvel appareil herniaire de **M. A. CLAVERIE**, le grand Spécialiste de Paris, a pris rapidement une extension universelle.

Grâce à son extrême simplicité et à sa puissance de contention illimitée, l'appareil **CLAVERIE** procure instantanément la réduction de tous les genres de Hernies avec une précision et une certitude remarquables.

Que tous ceux de nos lecteurs et de nos lectrices atteints de **Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes**, ne manquent donc pas de se rendre auprès de M. CLAVERIE qui recevra les malades, de 9 h. à 5 h. à :

FIGEAC, Samedi 8 Mai, **Hôtel des Voyageurs**. (Villa).

CAHORS, Dimanche 9 Mai, **Hôtel des Ambassadeurs**.

SAINT CÉRÉ, Lundi 10 Mai, **Hôtel des Voyageurs**.

GRAMAT, Mardi 11 Mai, **Hôtel de Bordeaux**.

A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin à Paris. — Conseils et Renseignements gratuits par retour du courrier.

Zig-Zag
LE MEILLEUR
PAPIER à CIGARETTES

FORCE VIRILE retrouvée à tout âge par traitement scientifique inoffensif
Ouvrage explicatif gratis s. demande. Dr ORHINY, 20, r. Richer, Paris. Affections nerveuses, voies urinaires, estomac et autres maladies. *Consultations* : Mardi, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

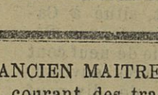
PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS
VENTE : Pharm. & Drog.

RETOUR D'AGE

Le corps médical ordonne généralement l'**Elixir de Virginie Nyrdahl** contre les accidents du retour d'âge tels que hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Ce médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure explicative en écrivant : **Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.**

Tout **Elixir**, soi-disant de **Virginie**, ne portant pas la signature de garantie **Nyrdahl**, est une imitation ou une contrefaçon, qu'il faut refuser.

Conseil du Docteur
Après chaque Repas prenez une
FRANCISCAINE
Jaune ou **Verte**
Seuls Concessionnaires : H. BACH & Cie - Cahors (Lot).

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

ANCIEN MAITRE IMPRIMEUR très au courant des travaux d'édition luxe et ordinaire, de commerce et administration, demande place stable de Directeur ; connait aussi l'administration d'un journal. Références. Ecrire H. L. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 21 avril.

Le marché s'est montré indécis à l'ouverture par suite du manque de nouvelles officielles relativement aux affaires turques.

Cependant il s'est ressaisi en séance et la clôture s'est effectuée en tendance ferme et à un niveau sensiblement égal à celui de la veille.

La Rente française demeure lourde à 97.37, le comptant étant toujours très offert.

Les fonds russes sont soutenus. Le 3 0/0 1891 se traite à 73.95, le 1896 à 72,20, le 5 0/0 1906 à 103,30, le 4 1/2 1909 à 94,25 et le Consolide à 88,30.

Le Turc est à 93.

L'Extérieure espagnole cote 99,20 et le Portugais à 61,50.

Nos Sociétés de Crédit conservent leurs bonnes dispositions. La Banque de Paris s'inscrit à 1630, le Comptoir d'Escompte à 712, le Crédit Lyonnais à 1213 et la Société Générale a 663.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se négocie à 1385 et le Nord à 1740.

La Transalaska-Sibérian Railway Compagny au capital de 6 millions de dollars va mettre en souscription publique les 26, 27 et 28 courant 30.000 obligations de 100 dollars 5 0/0 or. Ces obligations offertes au public à 432 fr. 60 payables 150 fr. en souscrivant et le reste à la répartition du 8 au 15 Mai prochain, ont un revenu net de tous impôts, de 25 fr. 70 par an, ce qui constitue un rendement de 5,95 0/0 prime de remboursement à 515 fr. non comprise. Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance à l'agence de la Compagnie, 20, rue de la Boétie à Paris.

MARCHE DE LA VILLETTE

Lundi 19 Avril 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs.....	2.645	734	400	0,82	0,78	0,73
Vaches.....	878			0,83	0,75	0,68
Taureaux...	296			0,72	0,70	0,65
Veaux.....	1.710	2.284	111	1,10	1,05	0,90
Moutons....	19.602	6.488	3.007	1,08	1,03	0,95
Porcs.....	5.036	2.135	117	0,46	0,44	0,41

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises. moutons et porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

VILLE DE CAHORS

DÉGAGEMENT DU MAGASIN DES TABACS

Ouverture d'une avenue entre la rue Hautesserre et la rue des Orangers,
Elargissement de la rue des Orangers

CESSIONS AMIABLES

Exécution des articles 15 et 19 de la loi du 3 Mai 1841

AVIS

En conformité d'un Décret d'utilité publique rendu par Monsieur le Président de la République Française le 11 août 1908, et d'une Délibération du Conseil Municipal de Cahors, en date du 18 septembre 1908, approuvée par Monsieur le Préfet du Lot le cinq mars 1909,

La ville de Cahors, représentée par Monsieur Pierre DARQUIER, docteur en médecine, officier d'académie, maire de Cahors, a acquis :

I. Suivant acte administratif, passé devant M. le maire de Cahors, le 25 mars 1909, de Mademoiselle Marie-Louise ESPÉRET, sans profession, célibataire majeure, domiciliée à Cahors, rue Brives, numéro 14, pour l'ouverture d'une avenue entre la rue Hautesserre et la rue des Orangers,

Un jardin clos de murs, avec petite maison, situé à Cahors, quartier des Hortes, rue des Orangers, porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 2307 et 2308 section N, pour une contenance de quatre ares quarante centiares, moyennant le prix de cinq mille cinq cents francs ;

II. Suivant acte passé devant M. le maire de Cahors le 27 mars 1909, de Mademoiselle Mathilde RIGAL, dite Amélie, sans profession, célibataire majeure, domiciliée à Cahors, rue Daurade, numéro 6, pour le dégagement du Magasin des Tabacs et l'ouverture d'une avenue entre la rue Hautesserre et la rue des Orangers,

Un jardin clos de murs, avec maison, dite Châlet, situé à Cahors, quartier des Hortes, rue St-Géry, d'une superficie de neuf cent vingt cinq mètres carrés environ, moyennant le prix de dix-neuf mille cinq cents francs ;

III. Suivant acte du 31 mars 1909 devant M. le maire de Cahors, de 1° Madame Antoinette BESSE, sans profession, veuve de M. Henri GRENAT, domiciliée à Cahors, rue Ste-Barbe, numéro 3 ; et 2° Monsieur Pierre GRENAT, Principal de Collège, domicilié à La Châtre (Indre), pour l'élargissement de la rue des Orangers,

Une parcelle de terrain, d'une contenance de cent trois mètres quatre-vingt-treize décimètres carrés, avec maison, puisard et mur de clôture, le tout à prendre au levant d'un jardin situé à Cahors, quartier des Hortes, moyennant le prix de trois mille trente-neuf francs trente centimes ;

IV. Suivant acte passé le 1er avril 1909 devant M. le maire de Cahors, de 1° Madame Marthe ASTRUC, sans profession, veuve de M. Louis-Baptiste CALKLETER, domiciliée à Cahors, rue Neuve des Badernes, numéro 1 ; et 2° Monsieur Eugène Félix CALKLETER, bijoutier, domicilié à Paris, rue Duperré, numéro 18, pour l'élargissement de ladite rue des Orangers,

Une parcelle de terrain, d'une superficie de dix-neuf mètres quatre-vingt-dix-huit décimètres carrés, avec mur de clôture, à prendre au levant d'un jardin situé à Cahors, quartier des Hortes, moyennant le prix de six cent cinquante neuf francs quatre-vingt-quatre centimes.

V. Suivant acte du 1er avril 1909 devant M. le maire de Cahors, de M. Henri GIRMA, propriétaire, Employé de Préfecture, domicilié à Cahors, rue Victor Hugo, pour l'élargissement de ladite rue des Orangers.

1° Une parcelle de terrain d'une superficie de cent trente-deux mètres carrés soixante-sept décimètres carrés, avec mur de clôture à prendre au levant d'un jardin, situé à Cahors, quartier des Hortes, porté au cadastre sous le numéro 2319 section N, de la commune de Cahors.

et 2° autre parcelle de terrain, d'une superficie de deux cent soixante-onze mètres trois décimètres carrés, avec maison et mur de clôture, à prendre au couchant d'autre jardin situé quartier des Hortes, porté au cadastre de la commune de Cahors sous le numéro 2300 section N. moyennant le prix total de cinq mille huit cent treize francs soixante douze centimes.

et VI. Suivant acte reçu par M. le Maire de Cahors le 5 avril 1909, de madame Eugénie, dite Lucie ALAZARD, sans profession, et M. Jean FRÉJAVILLE, chef de service des Contributions indirectes en retraite, domiciliés à Coty, faubourg Cabessut, près Cahors, pour le dégagement du Magasin des Tabacs et l'élargissement de la rue des Orangers.

Une parcelle de terrain d'une superficie de sept cent quarante-neuf mètres quatre-vingt-sept décimètres carrés, à prendre au levant d'un jardin situé à Cahors, quartier des Hortes, porté au cadastre de la commune de Cahors sous les numéros 2316 et 2318 P section N, moyennant le prix de sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs soixante-dix centimes.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur les immeubles ci-dessus désignés, qui n'auraient pas encore pris inscription ou dont les inscriptions ne portaient pas sur lesdits immeubles, et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces mêmes immeubles, sont prévenues que les actes de vente ci-dessus énoncés vont être immédiatement transcrits au bureau de la Conservation des hypothèques de Cahors, et qu'après l'expiration de la quinzaine qui suivra cette transcription, le prix des ventes sera payé aux vendeurs s'il n'existe pas d'inscription contre les propriétaires susnommés.

Cahors, le 21 avril 1909.

Le maire de Cahors
P. DARQUIER.

Chronique agricole

Hygiène des animaux. — Pansage

Encore de nos jours, il est pénible de constater l'état de malpropreté repoussant dans lequel certains propriétaires et fermiers laissent les animaux domestiques et notamment les bovidés.

Dans les fermes de la montagne, les vachers ne veulent pas entendre parler de décrotter les animanx dont ils sont chargés, soi-disant que leur santé en dépendrait. C'est le monde renversé.

Sans doute l'absence du pansage et la malpropreté plus ou moins grande de la surface de la peau qui en est la conséquence, n'entraîne pas toujours des troubles de la santé immédiatement saisissables.

Les effets nuisibles d'une respiration cutanée gênée, sont généralement lents à se produire, mais ils finissent par se manifester tôt ou tard, et le plus souvent la maladie engendrée est attribuée à toute autre cause.

L'expérience a fait ressortr depuis déja longtemps les multiples avantages résultant des soins de propreté donnés aux animaux.

Il est bon de faire remarquer qu'indépendamment de sa fonction protectrice, la peau en remplit une autre non moins importante ; elle est l'auxiliaire des poumons pour l'élimination de l'acide carbonique ; elle aide donc la fonction respiratoire. Elle seconde les reins pour l'élimination par la sueur des résidus de la nutrition. Enfin elle est le véritable régulateur de la température animale en faisant varier la déperdition de chaleur par rayonnement suivant les exigeances de la température extérieure.

Par ces quelques données, il est facile de comprendre le rôle bienfaisant du pansage, dont le but est d'entretenir la propreté de la peau des animaux.

Les animaux soigneusement pansés et logés dans des étables et des écuries bien nettoyées et convenablement aérées profitent davantage de la nourriture qu'on leur distribue et présentent un embonpoint meilleur que les animaux mal logés et surtout mal soignés. Ce fait a été remarqué bien souvent pour les bœufs à l'engrais et les vaches laitières. Ces dernières donnent toujours du meilleur lait et en plus grande quantité quand elles sont régulièrement pansées.

Les animaux sont comme nous ; ils éprouvent une sensation de bien-être chaque fois que leur corps est débarrassé des débris de fourrages, des boues et des excréments qui le souillent.

Quand, au contraire, on laisse les animaux dans la saleté, il arrive fort souvent que les excréments irritent la peau et provoquent des démangeaisons insupportables, sans compter qu'ils peuvent devenir le siège de véritables nids pour la vermine dont ils favorisent la pullulation.

Les animaux ainsi irrités s'impatientent, s'agitent sans cesse pour se gratter, ce qui nécessite une dépense d'énergie inutile et une grande consommation d'aliments sans profit aucun.

Le pansage n'est donc pas une pratique superflue et de luxe comme le prétendent les *routiniers*, mais bien une nécessité économique qui se justifie pleinement, par les bons effets qui en résultent.

Le pansage s'effectue à l'aide de plusieurs instruments: l'étrille, la carde, la brosse en chiendent, la brosse en crin, le peigne, l'époussette, l'éponge, le couteau de chaleur, le bouchon de paille et le cure-pied. Chacun de ces instruments a un usage particulier et est employé de concert suivant les animaux et les besoins.

L'étrille est d'un usage général malgré les reproches qu'on lui fait d'exercer une action trop énergique sur la peau et principalement sur les parties dépourvues de muscles.

L'étrille permet de débarrasser les poils de la boue, des excrément et des matière solides, de la sueur qui les agglutinent, de la crasse et des lamelles épidermiques adhérant à la surface.

Son action est très efficace pour nettoyer les poils. Elle est surtout utile pour le pansage des gros chevaux à peau épaisse et aux poils touffus. Pour les chevaux fins, il est préférable de la remplacer par la brosse en chiendent, qui tout en nettoyant la peau et les poils des impuretés qui les souillent, exerce une friction qui est agréable à l'animal. La carde, la brosse en chiendent, la brosse en crin, le peigne et l'époussette sont trop connus de tous pour insister sur leur usage et leur utilité dans le pansage.

L'éponge sert à laver à grande eau les yeux, les oreilles, les naseaux, le bord supérieur de l'encolure, l'origine de la queue, l'anus, l'intérieur du fourreau, etc.

Ces soins ne sont pas les moins importants du pansage.

Le bouchon de paille s'emploie concurremment avec le couteau de chaleur ; ce dernier instrument consiste en une lame de fer émoussée, destinée à exprimer l'eau et la sueur qui se trouvent sur la peau.

Alors vient le tour du bouchon de paille ou de foin avec lequel on frictionne tout le corps des animaux.

Cette opération donne de la ténuité aux muscles en excitant la circulation à l'intérieur et en produisant une sensation de chaleur douce qui diminue les effets de la fatigue et les préserve d'un refroidissement dangereux. Ce bouchonnage devrait être fait toutes les fois que les animaux rentrent du travail mouillés ou en sueur.

Le tondage et les bains peuvent être envisagés comme complément du pansage. Le premier facilite cette opération et aide la nutrition. Il est d'une utilité incontestable pour la santé. L'animal se trouve dégagé, plus à son aise, la transpiration est plus libre, le nettoyage étant plus facile.

Cette opération doit être faite au commencement de l'hiver lorsque les poils sont longs, par un temps sec et chaud pour que l'animal ne soit pas en danger de prendre mal.

Les bains achèvent de débarrasser la peau des corps étrangers qui obstruent les pores et qui avaient échappé à l'action des instruments de pansage. Ils la rendent souple, libre, perméable et excitent les fonctions des divers organes. Les bains ne doivent être donnés que lorsque l'eau a été chauffée par les rayons du soleil et que les animaux sont reposés, en été principalement. Exception a été faite pour les bains locaux froids, très utiles dans les foulures, entorses, écarts, coups, etc.

Le pansage doit être effectué au moins une fois par jour à fond et à l'heure libre laissée par les travaux.

Il se fait autant que possible dehors pour les chevaux. Cependant si le temps est froid ou mauvais, on doit se garder d'exposer les animaux immobiles à son influence, et faire le pansage en un lieu couvert.

Pour les bovidés le pansage s'effectue presque toujours à l'étable.

J. ARTIGALA,
Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.

Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 7 et 20 Mai 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3e classe, seront mis en marche les 7 et 20 Mai prochain au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (*Aller et Retour*)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville...	35 f. 10
Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Vers (inclus) et Noailles (inclus).....	32 f. 10
Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus).....	31 f. 10
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montaignac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-St-Hilaire (inclus)	29 f. 10
Vigeois et Uzerche.....	26 f 10

La délivrance des billets aura lieu, *d'une part*, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, *d'autre part*, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz les 14 et 28 Mai 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3e classe, seront mis en marche les 14 et 28 Mai prochain au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)

Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus).....	32 f. 10
Gares comprises entre St-Denis-près-Martel (inclus) et Arvant (inclus), Neussargues (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus)	31 f 10
Gares comprises entre Nieudan-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus).....	28 f. 10
Gares comprises entre Largnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clos (inclus), Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort...	27 f 10
Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et Giat (inclus), Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille, Sornac-St-Rémy, Ussel, Les Rosiers d'Egletons (inclus) et Eygurande-Merlines..	26 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, *d'une part*, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, *d'autre part*, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Stations Thermales et Hivernales

les Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, *viâ* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1er et 3e itinéraires : 1re classe, 164 fr. 50 ; 2e classe, 123 francs. — Prix, 2e itinéraire : 1re classe, 163 fr. 50 ; 2e classe, 122 fr. 50

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, Boulevard Gambetta
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

propriétaire gérant : A. COUESLANT

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M .....

demeurant à .....

déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du .....

Le soussigné s'engage à payer la somme de **neuf** *francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription* (**onze** *francs pour les départements non limitrophes*)

Signature et adresse de l'abonné

GRANDE PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

Pharmacie spéciale pour la Préparation des Ordonnances

LA MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION

Médicaments de 1er Choix. — Fournisseurs : Dausse, Poulenc, Bayer, etc., etc.

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS - Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS

Laboratoire de parfumerie

Eau de Cologne pr toillette lit.	6,50
» » demi-litre.	3,25
» » quart de lit.	1,75
en flacon de 0,70 et de.....	1 fr.
Eau de Cologne pour friction à 65° et très parfumée litre..	4,50
» » demi-litre.	2,50

Savons à la glycerine
le pain : 0,20 ; 0,30 et 0,40
Savons anglais imperium parfumery. 0,60, 0,75, 1 et 1,25 le pain

Lotion antipelliculaire
arrête la chute des cheveux et fortifie le cuir chevelu

le demi litre	4,50
le flacon.....	2,50
le demi.....	1,75
Elixir dentifrice rouge le demi-litre	6 fr.
— — le quart....	3,50
et en flacons de 2,50 ; 1,75 ;	1,25
Elixir dentifrice jaune le flacon	1,50
Pâte dentifrice à la glycerine solidifiée la boîte.....	0,80
Poudre dentifrice la boîte...	0,60
Brosses à dents depuis.....	0,75
Alcool de menthe Anglaise le flacon.....	1,50
le demi.....	0,90
Thymol sodé antiseptique pour la toilette le litre....	6 fr.
» » le demi-litre	3,25

Vaporisateurs tous modèles

Laboratoire de pharmacie

Vin complet, puissant reconstituant, Régénérateur du sang, Kola, Coca, Jus de viande, glycérophosphates de chaux.

Le litre.....	4,50
Le demi-litre.....	2,50

Vin de Kola titré, à la noix de Kola fraîche.

Vin de quinquina titré

Vin composé Kola, Coca, Quinquina.

La Phosphiode remplace avantageusement l'huile de foie de morue et constitue le meilleur des dépuratifs et le plus énergique des reconstituants. Employée avec succès pour combattre furonculose, anémie, rachitisme, neurasthénie, rhumatismes.
Le flacon 2 fr. au lieu de 3 fr.50.

Approvisionnement complet de Spécialités pharmaceutiques.

Entrepôt d'eaux minérales

Sels de Vichy - Sels de Vals en paquets pour fabriquer soi-même un litre d'Eau minérale gazeuse de Vichy ou de Vals.

Produits recommandés

Spécialités de la Pharmacie

Chocolat en tablette, rigoureusement pur cacao et sucre.

Thés de Chine extra, provenance directe en boîte métal de 0,60 ; 1 franc et 1,25.

Cabinet de Bandages

Grand choix d'objets de pansement et d'hygiène
Bandages. — Bas à varices
Douches d'Esmarck
Ceintures ventrières
Ceintures de grossesse
Gants pour frictions
Eponges de Toilette
Poires en caoutchouc
Tube caoutchouc pour Douches
Thermomètres pour malades
Crachoirs de poche
Pulvérisateurs à vapeur

Grâce à l'organisation de son service spécial d'expédition la Pharmacie expédie dans tout le département.